

## **Le 3 novembre 2014**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le lundi 3 novembre 2014 de 20 h 00 à 21 h 30 en la salle de l'édifice municipal, au 5, route 287, Saint-Denis-De La Bouteillerie, sous la présidence de M. Jean Dallaire, maire, à laquelle assistaient :

Mme Annick Mercier, conseillère  
Mme Marie-Hélène Dumais, conseillère  
Mme Hélène Dumont, conseillère  
M. Christian Lévesque, conseiller  
M. Réal Lévesque, conseiller (absent)  
M. Denis Moreau, conseiller

formant quorum

Mme Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

### **1. Ouverture de la séance, constatation du quorum**

Le quorum étant respecté, M. le maire déclare la séance ouverte.

### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Madame la directrice générale fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et moment de réflexion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 octobre 2014
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 octobre 2014
5. Suivi du procès-verbal de la séance du 6 octobre 2014
6. Suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 octobre 2014
7. Approbation et autorisation des comptes à payer
8. Rapport de la Régie Inter municipale du service des incendies
  - Résolution pour nommer les représentants à la Régie Inter municipale du service des incendies
  - Budget 2015
9. Rapport d'organismes
10. Discours du maire
11. Dépôt des déclarations des intérêts financiers des élus municipaux
12. Avis de motion – règlement relatif à la gestion des matières résiduelles
13. Liste des taxes municipales à recevoir en date du 1er novembre 2014
14. Second projet de règlement numéro 304 visant à modifier le règlement de zonage numéro 171 afin de modifier la profondeur des galeries en cours avant
15. Second projet de résolution du premier projet particulier de modification d'un immeuble en zone de villégiature V2
16. Relocalisation des fermières
17. Soumissions – consultants pour la préparation d'appel d'offres de services professionnels
18. Correspondance
19. Autres sujets
20. Période de questions
21. Clôture et levée de la séance

Il est proposé par M. Christian Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour suivant soit adopté.

### 3. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 octobre 2014

172-2014

Il est proposé par Mme Annick Mercier

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance du 6 octobre 2014 soit adopté tel que soumis aux membres du conseil lors de la présente séance.

### 4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 octobre 2014

173-2014

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Dumais

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 octobre 2014 soit adopté tel que soumis aux membres du conseil lors de la présente séance.

### 5. Suivi du procès-verbal de la séance du 6 octobre 2014

M. Jean Dallaire, maire, fait le suivi du procès-verbal de la séance du 6 octobre 2014.

### 6. Suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 octobre 2014

M. Jean Dallaire, maire, fait le suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 octobre 2014.

### 7. Approbation et autorisation des comptes à payer

174-2014

Il est proposé par Mme Hélène Dumont

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil municipal approuve les comptes, tels que détaillés à la liste ci-après annexée, pour un montant de 29 543,82 \$ et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes.

### 8. Rapport de la Régie Inter municipale du service des incendies

**M. Christian Lévesque** informe les membres du conseil que le budget de la régie a été adopté et qu'il comporte une augmentation découlant principalement par l'ajout des services d'un préventionniste et par des visites préventives et informatives qui seront faites dans les résidences des quatre municipalités.

Les Régie regardent présentement la possibilité que les appels d'urgence soient transférés sur les téléphones portables des pompiers plutôt que sur les pagettes ce qui éliminerait des frais de réparation et de remplacement de pagettes.

La Régie se dit déçue de l'annonce de la faillite de la compagnie Levasseur. Des camions ont été achetés de cette entreprise et cette annonce implique que des suivis et entretiens sous garantie ne pourront se faire.

- **Résolution pour nommer les représentants à la Régie Inter municipale du service des incendies Kam-Ouest**

175-2014

Il est proposé par M. Denis Moreau

Et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer M. Christian Lévesque comme représentant de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie et M. Réal Lévesque comme substitut, au conseil d'administration de la Régie inter municipale en protection incendie du Kamouraska Ouest.

- **Budget 2015**

CONSIDÉRANT

la formation de la Régie Inter municipale en service incendie du Kamouraska Ouest;

CONSIDÉRANT

que ladite régie a adopté son budget de fonctionnement pour l'année 2015, le 21 octobre 2014;

CONSIDÉRANT  
176-2014  
EN CONSÉQUENCE

que la régie recommande aux municipalités participantes d'adopter ledit budget;

il est proposé par M. Denis Moreau

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie adopte le budget 2015 de la Régie Inter municipale en service incendie du Kamouraska Ouest.

La quote-part 2015 pour la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie est de 55 283,00 \$.

**9. Rapport d'organismes**

**Mme Marie-Hélène Dumais** informe les membres du conseil qu'une conférence sur la douleur en collaboration avec la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie se tiendra au Complexe municipal le 13 novembre animée par la conférencière, Mme Marie-Hélène Lavoie. **Mme Hélène Dumont** informe les membres du conseil que le président de l'Association Sportive de Saint-Denis se dit prêt à prendre la responsabilité et surveillance de la patinoire les vendredis soir et demande à la municipalité d'en prendre la responsabilité le reste de la semaine. L'Association Sportive continuera l'activité Festi-Hockey.

**10. Discours du maire**

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 955 du Code municipal du Québec, M. le maire procède à la lecture de son discours (rapport du maire sur la situation financière de la municipalité). Ce rapport fait mention, entre autres éléments, du résultat des états financiers 2013, de certaines données sur la situation financière 2014, des principales réalisations 2014, des orientations générales du prochain budget et du plan triennal d'immobilisations pour les années 2015-2016-2017. De plus, il dépose la liste des contrats, dont une copie est incluse en Annexe, comportant une dépense de 25 000 \$ et plus ou de 2 000 \$ et plus et totalisant au moins 25 000 \$ à un même contractant, accordés depuis le dernier discours du maire sur la situation financière de la municipalité, présentée à la séance ordinaire du Conseil de novembre 2013.

CONSIDÉRANT

l'article 955 du code municipal qui mentionne que la municipalité se doit de distribuer le rapport du maire gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité;

177-2014

Il est proposé par M. Christian Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité distribue le rapport du maire à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité, et ce, gratuitement.

**11. Dépôt des déclarations des intérêts financiers des élus municipaux**

Conformément aux dispositions des articles 357 et 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, chaque membre du Conseil a déposé sa déclaration des intérêts financiers des élus municipaux au bureau de la directrice générale.

**12. Avis de motion – règlement relatif à la gestion des matières résiduelles**

Mme Annick Mercier conseillère, donne avis de motion que lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement relatif à la gestion des matières résiduelles sera présenté pour adoption.

**13. Liste des taxes municipales à recevoir en date du 1<sup>er</sup> novembre 2014**

CONSIDÉRANT

l'article 1022 du *Code municipal du Québec* et afin de s'y conformer, la directrice générale et secrétaire-trésorière soumet aux membres du

Conseil une liste des comptes de taxes municipales à recevoir en date du 1<sup>er</sup> novembre 2014.

178-2014

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Dumais

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la municipalité de St-Denis-De La Bouteillerie approuve cette liste telle que soumise et décide qu'advenant le non-paiement de ces taxes, tel que stipulé dans l'avis, lesdits comptes de taxes seront envoyés à la MRC de Kamouraska pour vente pour défaut de paiement de taxes:

**14. Second projet de règlement numéro 304 visant à modifier le règlement de zonage numéro 171 afin de modifier la profondeur des galeries en cours avant**

ATTENDU QUE

la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

ATTENDU QUE

pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'

une assemblée publique de consultation a été tenue le 3 novembre dernier sur le PREMIER projet de règlement no 304;

ATTENDU QUE

la municipalité doit, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, adopter un SECOND projet afin de poursuivre la démarche de modification du règlement de zonage;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par Mme Hélène Dumont  
Appuyé par M. Denis Moreau

179-2014

Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que soit adopté le SECOND projet de règlement no 304, conformément aux dispositions de l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

**15. Second projet de résolution du premier projet particulier de modification d'un immeuble en zone de villégiature V 2**

CONSIDÉRANT

que la municipalité applique le règlement 234 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

CONSIDÉRANT

la demande de projet particulier de modification de l'immeuble de M. Michel Théberge situé au 145, chemin de la Grève Est en zone de villégiature V2;

CONSIDÉRANT

que le règlement de zonage 171 de la municipalité prévoit aux articles 5.4.1 et 3.3.1.5 que la hauteur du bâtiment principal ne doit pas excéder 6 mètres;

CONSIDÉRANT

que le projet particulier de modification de l'immeuble soumis par le demandeur prévoit une hauteur maximum de 8 mètres;

CONSIDÉRANT

que tous les autres éléments de la réglementation de zonage incluant le respect de marges de recul seront observés;

CONSIDÉRANT

que le projet particulier a été discuté préalablement avec le voisin derrière l'immeuble dont il est question et qu'il n'aura aucun impact négatif à l'égard de ce voisin, celui-ci ayant donné son accord par écrit;

CONSIDÉRANT

que le fait d'autoriser le projet particulier de modification de l'immeuble tel que proposé par le demandeur n'aura aucun impact négatif sur la vue des propriétés avoisinantes;

CONSIDÉRANT

que le projet particulier de construction tel que proposé par le demandeur répond aux critères et aux objectifs formulés au règlement 234 sur les projets particuliers de construction, modification et d'occupation d'un immeuble;

- CONSIDÉRANT que le projet particulier de modification d'immeuble tel que soumis par le demandeur respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la municipalité (règlement numéro 168);
- CONSIDÉRANT que le Comité consultatif en urbanisme recommande aux membres du conseil d'autoriser le projet particulier de modification d'immeuble;
- CONSIDÉRANT QU' une assemblée publique de consultation a été tenue le 3 novembre dernier sur le PREMIER projet de règlement no 304;
- 180-2014 Il est proposé par Mme Hélène Dumont  
Appuyé par M. Christian Lévesque
- Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie adopte le second projet de résolution pour le projet particulier de modification d'immeuble de M. Michel Théberge en autorisant une hauteur maximum de 8 mètres.
- 16. Relocalisation des Fermières**
- CONSIDÉRANT que tous les immeubles de la municipalité ont fait l'objet d'une visite de l'assureur et que des recommandations ont été faites;
- CONSIDÉRANT que le local à l'étage supérieur de l'édifice qu'occupe présentement le cercle de Fermières n'est pas sécuritaire n'ayant entre autres aucune porte de sortie à l'étage en cas d'incendie;
- CONSIDÉRANT que la municipalité veut que les utilisateurs de ses infrastructures puissent en bénéficier en toute sécurité;
- CONSIDÉRANT que le cercle de Fermières devra être relocalisé dans l'ancien local de la bibliothèque municipale, dans le même édifice qu'il occupe présentement;
- CONSIDÉRANT que des modifications devront être apportées au plancher qu'on modifiera en enlevant le tapis, le stabiliser pour ensuite y poser un contreplaqué;
- CONSIDÉRANT qu'une demande de service a été faite auprès d'un entrepreneur pour faire ces travaux;
- EN CONSÉQUENCE 181-2014 il est proposé par Mme Marie-Hélène Dumais
- Et résolu à l'unanimité des membres présents que les travaux soit exécutés par M. André Falardeau (Rénovation F.G.K) main d'oeuvre et matériaux inclus, pour un montant de 3 740 \$ taxes incluses.
- 17. Soumissions – consultants pour la préparation d'appel d'offres de services professionnels**
- CONSIDÉRANT que la municipalité a demandé une soumission auprès de deux firmes de consultants afin de préparer un devis d'appel d'offres;
- CONSIDÉRANT que ce devis a pour but de répondre aux diverses questions du MAMOT et ainsi compléter l'étude préliminaire du projet de collecte, d'interception et de traitement des eaux usées;
- CONSIDÉRANT que les soumissions reçues sont comme suit :
- |                        |                      |
|------------------------|----------------------|
| Les Solutions IDC inc. | 6 480 \$ avant taxes |
| France Thibault, ing.  | 4 765 \$ avant taxes |
- 182-2014  
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Christian Lévesque
- Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'offre de Mme France Thibault, ing. pour un montant de 4 765 \$ avant taxes.

## **18. Correspondance**

### **18.1 MAMOT**

Demande d'aide financière retenue dans le cadre du projet de collecte, d'interception et de traitement des eaux usées.

### **18.2 Sécurité publique**

Estimé pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année 2015 est de 67 819 \$.

### **18.3 Ministère des Transports**

Subvention reçue pour un montant de 37 753 \$ dans le cadre du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

### **18.4 Ville de Rivière-du-Loup**

Tarifs 2015 pour le lieu d'enfouissement technique.

### **18.5 MRC de Kamouraska**

Entrée en vigueur du Règlement no 184

### **18.6 Centraide**

#### ***Campagne Centraide 2014 au Kamouraska***

CONSIDÉRANT

la correspondance datée du 10 octobre 2014;

CONSIDÉRANT

que l'organisme contribue fortement au maintien d'une qualité de services pour les jeunes, les familles et les communautés;

CONSIDÉRANT

que trop de gens des communautés vivent continuellement avec différents manques à gagner;

CONSIDÉRANT

que l'organisme s'assure que les dons servent aux gens de nos communautés et qu'il est reconnu contribuer à assurer la pérennité de celles et ceux qui s'occupent des gens vulnérables du Kamouraska;

EN CONSÉQUENCE

il est proposé par Mme Annick Mercier

183-2014

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie apporte sa contribution financière pour un montant de 100 \$.

### **18.7 Symposium de peinture du Kamouraska**

#### ***Réservation de salles pour la tenue du Symposium de peinture du Kamouraska***

CONSIDÉRANT

une correspondance reçue du Comité organisateur dans laquelle il est proposé qu'une somme de 50 \$ par jour, pour un montant total de 300 \$ soit remise aux municipalités pour l'utilisation de leurs locaux pendant le Symposium qui se tiendra du 14 au 19 juillet 2015.

CONSIDÉRANT

que le comité souhaite utilisé les salles du lundi 13 juillet au lundi 20 juillet 2015;

184-2014

Il est proposé par M. Denis Moreau

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Denis mette à la disponibilité des exposants la salle multidisciplinaire au coût de 50 \$ par jour pour un montant total de 300 \$ pour la période précitée.

### **18.8 Comité organisateur du Noël au Cœur du Kamouraska**

#### ***Invitation au souper du Noël***

CONSIDÉRANT

que le comité du Noël au cœur du Kamouraska invite toutes les municipalités du Kamouraska à participer au souper;

CONSIDÉRANT

que Saint-Denis est la municipalité hôte de l'événement;

CONSIDÉRANT

le coût du billet à 40 \$

EN CONSÉQUENCE

il est proposé par Mme Marie-Hélène Dumais

185-2014

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité achète 10 billets de souper pour les membres du conseil incluant deux billets qui seront offerts au Cercle de Fermières de Saint-

Denis en remerciement pour leur participation à la décoration de la lanterne.

**18.9 Les Voisins du Kamouraska**  
***Publicité dans le calendrier 2015***

CONSIDÉRANT

la correspondance de Mme Sylvie Dionne responsable du calendrier des Voisins, demandant à la municipalité une demande d'aide financière;

CONSIDÉRANT

186-2014

la participation de jeunes de Saint-Denis au sein de l'organisme;

Il est proposé par M. Christian Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents de verser une somme de 60 \$ pour un espace publicitaire dans le calendrier 2015 des Voisins du Kamouraska.

**18.10 Écoles Destroismaisons**  
***Cotisation annuelle 2014-2015***

CONSIDÉRANT  
187-2014

La correspondance datée du 2 octobre 2014;

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Dumais

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie adhère à l'École de musique Destroismaisons du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière au montant de 20,00 \$ pour les années 2014-2015.

**19. Autres sujets**

Mme la Directrice informe les membres du conseil qu'elle devra fermer le bureau municipal le lundi 10 novembre 2014.

**Mme Annick Mercier** informe les membres du conseil qu'elle soumettra au comité des finances, le projet du Parc-école en vue de la préparation du budget de la municipalité.

M. Christian Lévesque informe les membres du conseil que l'asphaltage de la Haute-Ville et du Ch. De la Grève Est a été fait. Quelques réparations supplémentaires se sont rajoutées et ont été faites en même temps sans frais supplémentaires compte-tenu que le nombre de tonne d'asphalte utilisé en tout et partout est conforme à la soumission.

188-2014

M. Christian Lévesque propose,

Qu'une lettre de félicitations soit envoyée à Mme Céline Langlais pour sa nomination comme commissaire lors des dernières élections scolaires.

Résolu à l'unanimité des membres présents.

**20. Période de questions**

Aucune question des contribuables présents n'entraîne une action ou l'adoption d'une résolution par le Conseil municipal.

**21. Clôture et levée de la séance**

189-2014

CONSIDÉRANT que tous les items inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par M. Denis Moreau

Et résolu à l'unanimité des membres présents de clôturer et de lever la séance à 21 h 30.

Signature du procès-verbal

---

M. Jean Dallaire, Maire

---

Anne Desjardins, Directrice-générale  
et secrétaire trésorière



Municipalité de  
Saint-Denis-  
De La Beauport

### LISTE DES COMPTES À PAYER

ANNE DESJARDINS	31,10 \$
ASSOCIATION SPORTIVE PROJET TERRAIN DE JEUX	137,79 \$
BÉLANGER ÉLECTRIQUE ENR (1979)	286,29 \$
BUREAUTIQUE CÔTE-SUD	114,37 \$
COLLEGE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIERE	100,00 \$
COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-DENIS	1 574,88 \$
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	316,30 \$
ÉBÉNISTERIE PIERRE DUBÉ	1 523,42 \$
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	316,18 \$
FERME PIERRE GARON	2 143,43 \$
FONDATION ANDRÉ CÔTÉ	60,00 \$
FONDATION DE L'HÔPITAL NOTRE-DAME DE FATIMA	190,00 \$
GROUPE CAMERON	139,08 \$
GROUPE DYNACO	3 044,09 \$
INFORMATIQUE IDC	178,10 \$
JALBERTECH	333,96 \$
JEAN MORNEAU INC	56,34 \$
JOURNAL LE PLACOTEUX	180,05 \$
LES DIABÉTIQUES-AMIS DU KRTB	50,00 \$
LOCATION J.C. HUDON INC	321,92 \$
MARCHÉ DE LA BOUTEILLERIE	194,55 \$
MARTECH	591,55 \$
MRC DE KAMOURASKA	112,32 \$
NETTOYEUR D'Aoust FORGET	77,61 \$
PRODUITS SANITAIRES UNIQUE INC	174,38 \$
PROJEKTION 16-35	28,75 \$
RÉGIE INTERMUNICIPALE ENPROTECION INCENDI DU KAMOURASKA OUEST	3 823,86 \$
ROGER DUBÉ	68,98 \$
SERVICES SANITAIRES ROY INC	238,69 \$
TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS	608,21 \$
VILLE DE SAINT-PASCAL	3 554,45 \$
SOUS-TOTAL	20 570,65 \$

### **PAIEMENTS PRÉ-AUTORISÉS DES DÉPENSES INCONTURNABLES DU MOIS DE OCTOBRE 2014**

SALAIRES (OCTOBRE 2014)	3 194,78 \$
REMISES GOUVERNEMENTALES (OCTOBRE 2014)	1 408,79 \$
CONCIERGERIE	808,00 \$
VIDÉOTRON	204,52 \$
SSQ GROUPE FINANCIER	120,23 \$
HYDRO-QUÉBEC	3 124,85 \$
FRAIS BANCAIRE	112,00 \$
SOUS-TOTAL	8 973,17 \$
GRAND-TOTAL	<u>29 543,82 \$</u>

Je, soussignée, Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la municipalité de Saint-Denis dispose de crédits suffisants au budget adopté pour l'année 2014 pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont faites.

Saint-Denis, le 3 novembre 2014

Annexe

Résolution

174-2014